# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 JUIN 2024

# Délibération n°2024.06.087.B

Accords-cadres "Fournitures de bacs à ordures ménagères" 3 lots: lancement d'un appel d'offres ouvert

**LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 juin 2024 **Secrétaire de Séance**: François NEBOUT

Membres en exercice: 27 Nombre de présents: 20 Nombre de pouvoirs: 5 Nombre d'excusés: 2

<u>Membres présents</u>: Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

<u>Ont donné pouvoir</u>: Eric BIOJOUT à Hassane ZIAT, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024\_06\_87B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024 Affichage : 01/07/2024

#### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION N°2024.06.087.B

Rapporteur: Monsieur NEBOUT

### ACCORDS-CADRES "FOURNITURES DE BACS A ORDURES MENAGERES" 3 LOTS : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

Pilier: 02 Ambition: 0206 Enjeux: 020699

Le marché pour la fourniture des bacs roulants destinés à la collecte des déchets ménagers et assimilés est arrivé à échéance le 04 mai 2024.

Il apparaît nécessaire de relancer des accords-cadres permettant la distribution de bacs individuels aux usagers en habitat individuel, collectif et aux professionnels.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres, lancée en application des articles L2121-1à 2, L2125-1, R2124-1 à 2, R2131-16 à 17, R2162-1 à R2162-6, R2361-11 du code de la commande publique.

Ces accords-cadres à bons de commande seront passés sans minimum et avec un montant maximum de 500 000 € HT/an.

La durée de l'accord cadre sera de 1 an à compter de sa notification renouvelable 3 fois par reconduction expresse, sans que la durée maximale ne puisse excéder 4 ans.

Les estimations non contractuelles des quantités à commander par lots (3) seront les suivantes :

Lot 1 : Bacs pour ordures ménagères résiduelles ; Montant annuel estimatif indicatif : 150 000 € HT ;

Contenance approximative	Quantité annuelle estimée	Quantité estimée sur quatre ans
180 litres	500	2000
240 litres	500	2000
340 litres	300	1200
500 litres	150	600
660 litres	100	400
770 litres	300	1200

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024\_06\_87B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024 Affichage : 01/07/2024 Lot 2 : Bacs pour emballages ménagers ; Montant annuel estimatif indicatif : 150 000 € HT ;

Contenance approximative	Quantité annuelle estimée	Quantité estimée sur quatre ans
180 litres	500	2000
240 litres	500	2000
340 litres	300	1200
500 litres	100	400
660 litres	100	400
770 litres	300	1200

Lot 3 : Bacs pour les bornes à déchets alimentaires Montant annuel estimatif indicatif : 10 000 € HT ;

Contenance approximative	Quantité annuelle estimée	Quantité estimée sur quatre ans
240 litres	100	400

#### Je vous propose:

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les accords-cadres à intervenir, ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appel d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

Pour: 25
Contre: 0
Abstention: 0
Non votant: 0

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024\_06\_87B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024 Affichage : 01/07/2024